



**Bulletin d'adhésion à l'association RESACT
à retourner avec votre règlement à :**

Secrétariat du RESACT-MP
Marie CHRISTOL-SOUVIRON
12 rue Nazareth, 31000 Toulouse

(Libeller le chèque à l'ordre du RESACT-MP)

Mme/Melle/M
Fonction.....
Entreprise/organisme.....
Adresse
Tél Fax
Courriel

- 46 € pour les professionnels
- 5 € pour les étudiants (- de 25 ans) (sur justificatif)
- 5 € pour les demandeurs d'emploi (sur justificatif)

**Le Resact-MP
(REcherche Scientifique et Amélioration des Conditions de Travail)**

est une association loi 1901, regroupant des chercheurs, des ergonomes conseils ou internes aux entreprises, des consultants, des ingénieurs, des formateurs, des médecins du travail, des organisateurs, des préventeurs, des psychosociologues, des membres de CHSCT... qui contribuent par leur action professionnelle ou extra professionnelle à la prise en compte des hommes dans les situations de travail dans le double but d'améliorer les conditions de réalisation de ce travail et les performances des systèmes de production concernés.

RESACT-MP, 25 rue Roquelaine, 31000 Toulouse
Secrétariat : entre Vous et Nous, 12 rue Nazareth, 31000 TOULOUSE



RESACT-MP

Vendredi 8 juin 2012

de 9 h à 17 h

Au Belvédère

11 Boulevard Récollets - 31000 Toulouse

La règle et la sécurité : l'action réglée est-elle toujours efficace ?

Dans le rapport entre l'action (ou l'activité) et ce qui la contraint, les règles occupent une place centrale, car les règles sont des prescriptions qui disent ce qu'il faut faire ou ne pas faire. En réalité, les règles sont plutôt des guides pour l'action : elles sont mobilisées de manière différente, confrontées au terrain et interprétées au point de rendre leur application variable. Dès lors ne faut-il pas distinguer d'un côté, les règles formelles, écrites affichées, pré-posées ou préalables à l'action qu'elles visent à ordonner et de l'autre, les règles non écrites inventées en situation pour compléter les lacunes ou les imperfections des règles prescrites, voire pour imposer une autre manière de faire ? Comment gérer de manière cohérente ces deux sources normatives ? Comment concevoir des règles formelles efficaces sachant que leurs usages les alimentent en significations ? En effet, s'il y a deux sources normatives, leur mise en cohérence devient le problème : il y a une source officielle qui crée des règles formelles que les cadres ont pour tâche de faire appliquer ; mais dans la pratique naissent d'autres règles non écrites qui résultent de compromis, de solutions collectives imaginées par le groupe pour résoudre un problème, parfois un problème de sécurité. Qu'en est-il alors de la performativité de la règle juridique, certes mobilisable, mais pas forcément dans tous les cas ?

En portant leur attention sur les règles en action, les intervenants (sociologue, psychologue, juriste et ergonomes) expliciteront au travers d'exemples, la manière dont les sujets s'y prennent pour agir en sécurité face des perturbations, mais aussi la manière dont ils gèrent leurs propres actions qui ne sont pas toujours optimales. Ne faut-il pas partir des pratiques de sécurité pour établir des règles pertinentes et non l'inverse ? Certes, les opérateurs ne tournent pas le dos aux règles de sécurité préexistantes, mais les combinent dans l'action, décident de les utiliser ou non et surtout en inventent d'autres pour « agir en sécurité ». Comment cependant concevoir des dispositifs de règles stables et utilisables dans le cours d'action ? La sécurité ne se gouverne pas par la production de règles seulement, mais s'obtient par des actions « en règle » qui constituent un agir en sécurité.

Programme

- 9h00** Accueil des participants
- 9h30** **Présentation de la journée**
Corinne Chabaud, Présidente du RESACT
- 9h45** **Les règles de sécurité sont-elles toujours obéies : le cas d'AZF ?**
Gilbert de Terssac, *Sociologue*
- 10h30** **Réflexion sur le hiatus entre règle et activité,**
Jacques Leplat, *Psychologue*
- 11h15** **Les règles juridiques : diversités et enjeux (SR)**
Marie-Laure Morin, *Juriste*
- 12h00** Discussion avec la salle
- 12h30** Buffet convivial pour continuer la discussion
- 14h00** **Doit-on contourner les procédures pour piloter un avion de croisière à 40 000 pieds ?** Bernard Pavard, *Ergonome*
- 14h45** **Fabrication des règles et usages : un problème de cohérence ?**
Michel Mazeau, *Ergonome*
- 15h30** **Le management : à l'articulation entre la sécurité réglée et la sécurité gérée,** François Daniellou, *Ergonome*
- 16h15** **Table ronde**
17h

CARTE-RÉPONSE à renvoyer avec votre règlement à

Secrétariat RESACT-MP,
12 rue nazareth, 31000 TOULOUSE
(renseignements au 05 61 32 94 50 ou à resact-mp@vous-et-nous.com)

Mme/Melle/M.....
Fonction.....
Tél..... Fax.....
Courriel.....
Entreprise/organisme.....
Adresse.....
.....

assistera à la journée du 8 juin

ne pourra pas assister à la journée

membre du RESACT-MP
(participation de 30 €)*

non-membre du RESACT-MP
(participation de 60 €)*

Étudiants (- de 25 ans et sur justificatif)
(participation de 10 €)*

* un reçu pourra vous être délivré